



CTPD "second degré" du vendredi 4 février 2011

DECLARATION PREALABLE DE LA FNEC-FP FORCE OUVRIERE DES LANDES

Madame la Présidente du CTPD des Landes,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames et Messieurs les représentants des Personnels,

Nos travaux d'aujourd'hui s'inscrivent dans un contexte bien particulier, qui, si tout devait se mettre en place comme le souhaite le Ministre de l'Education Nationale, ne sera pas sans conséquences sur les conditions de préparation de la prochaine rentrée dans les établissements scolaires.

- Paritarisme.

Chacun le sait, avec la loi du 5 juillet 2010 portant « *rénovation du dialogue social* » dans la Fonction publique, et issue des Accords de Bercy de juin 2008, sans la signature de Force Ouvrière, c'est peut-être le dernier CTP consacré à l'examen des moyens, qui se tient sous cette forme.

Cette loi est en effet contradictoire avec le décret de 1982 sur les CTP. Ces décrets avaient pour fonction essentielle de nous permettre de vérifier à parité si votre Administration respectait, dans le cadre des statuts de la Fonction publique de l'Etat, et selon des principes égalitaires, même rognés d'année en année, les moyens délégués par l'Etat.

- Dispositif CLAIR. (Collèges Lycées Ambition Réussite)

Ce dispositif constitue une attaque majeure contre le statut : recrutement au profil, mutation, déroulement de carrière, lettre de mission, primes individualisées... Il s'oppose, de fait, au respect des règles statutaires de la Fonction Publique d'Etat.

En effet, ce dispositif contractualise les enseignants titulaires sur la base d'une « mission », les basculant ainsi hors de tout cadre réglementaire national.

Il est également totalement dérogoratoire aux programmes et aux horaires nationaux.

C'est donc tout à fait légitimement que « CLAIR » est rejeté par la majorité des enseignants, soutenus par toutes les organisations syndicales. Pour preuve, à ce jour, il n'a pu être mis en œuvre dans aucun établissement du second degré de ce pays.

Or, le Recteur Nique, chargé de mission sur le programme Clair, a annoncé le 12 janvier dernier que le Ministre comptait à la rentrée prochaine étendre ce dispositif aux 2000 établissements du second degré qui font partie d'un RAR (Réseau Ambition Réussite), écoles comprises, d'où le E "génial" de Ecoles avant « CLAIR », le sigle devenant donc « ECLAIR Si ce n'était pas si dramatique...

Pour FORCE OUVRIERE, ce « passage en force », coûte que coûte, de ce dispositif représente une nouvelle étape, comme les préconisations sur les rythmes scolaires, dans la marche à l'autonomie des établissements scolaires de tous niveaux, que notre organisation syndicale condamne fermement et clairement.

Aussi, FORCE OUVRIERE exige l'abandon total de ce dispositif.

(La FNEC FP-FO des Landes souhaite présenter un vœu sur ce point au vote de CTPD.)

- Réforme des lycées et suppressions de postes.

Lorsque les syndicats nationaux Snes, FO, SNALC, Snupden-FSU, Snep, Sncl, Sud, CGT, la Fidl et des associations d'enseignement spécialistes, s'adressent ensemble au ministre en ces termes : « *la réforme du lycée avec sa gestion locale de la dotation globalisée a conduit à des bras de fer entre enseignants et avec les directions d'établissement : horaires élèves variables d'un établissement à l'autre et parfois non respectés, accompagnement tout sauf "personnalisé" »* ; lorsque les mêmes réclament à M. Chatel « *une remise à plat de la classe de Seconde, notamment par une définition nationale par discipline des horaires en effectif réduit et la non-application de la réforme de la classe de 1^{ère} Générale et de la 1^{ère} Technologique à la rentrée*

2011 », nous pensons qu'ils ont raison et que la satisfaction de ces revendications seraient de nature à restaurer la sérénité dans les établissements et permettraient de surseoir immédiatement aux suppressions de postes que le maintien des réformes a pour but d'occasionner.

Car c'est bien la RGPP, ce sont bien les réformes qui en sont issues, celle des filières STI tout dernièrement, qui dérèglent et **qui entraînent à présent la plupart des suppressions de postes.**

- Préparation de rentrée dans les Collèges.

En Collège, malgré un rééquilibrage HP/HSA en faveur des premières, on observe une baisse significative du H/E dans nombre d'établissements. C'est donc le « levier 6 » (sur les 12 leviers mis au point au ministère en juin dernier pour supprimer des postes) celui qui encourage l'augmentation du nombre d'élèves par division, qui a été actionné et dont le plafond de 29 élèves en 5^{ème} est une navrante illustration

Les classes actuellement déjà chargées vont donc littéralement exploser, ou implorer sous le flot des effectifs. A l'inverse, FO revendique le rétablissement des groupes et des effectifs par classe ne dépassant pas 25 élèves.

- **Fusion DGH SEGPA-COLLEGE et MDP6.** Par ailleurs, nous mesurons mieux ce que signifie la volonté de fusionner les DGH de Collège et de SEGPA, mêlant indifféremment des moyens Collège et des moyens d'enseignement adapté, d'un côté ; et de l'autre, l'affectation de 32 heures par division en 3MDP6 en Lycée Professionnel, au lieu de 39 heures.

Dans les deux cas, les élèves les plus fragiles sont de plus en plus privés de structures d'enseignement adapté à leurs difficultés.

- Préparation dans les Lycées professionnels + SEP+ EREA

Dans ces établissements **la réforme** de la rénovation de la voie professionnelle est engagée depuis la rentrée 2009. Le ministère a signé **un protocole** d'accords avec les partenaires sociaux pour la mettre en place. Il s'est engagé à donner les moyens nécessaires pour faire respecter cette réforme. Les DGH doivent donc en regard **des référentiels** de formations, respecter les grilles horaires associées. Ainsi l'aide personnalisée doit correspondre aux besoins attendus. Le seuil de dédoublement indispensable à la **sécurité des élèves** aux ateliers ne doit pas être négligé et pris en considération par **obligation** de service. Ce qui conforte notre interrogation sur les sections de 3^{ème} MDP6 ! Comment ouvrir les contenus du module (découverte professionnelle) en quatre champs de compétences sur les 6 heures, si cette classe n'est pas dédoublee ? Malgré la compétence des équipes pédagogiques dont leur investissement n'est plus à démontrer, il manque bien 6 heures de dédoublement pour un encadrement **pluridisciplinaire**. On ne peut qu'espérer la légitimité de notre observation en marge des besoins de fonctionnement de chaque établissement. Pour ces prochaines rentrées, la transformation progressive des HSA en heures postes permettraient de considérer le statut des PLP à sa noble tâche.

- Réunions tous azimuts en Collège : Livrets de Compétences, Options Histoire des Arts.

Enfin, nous tenons à vous signaler que les enseignants de collège sont contraints depuis cette rentrée 2010 à se réunir de plus en plus fréquemment en dehors de leur temps de service.

A tout moment, ou presque, ils sont convoqués pour examiner qui, les modalités locales de mise en place de l'option Histoire des Arts, qui, le projet d'établissement.

Et à présent, le Livret Personnel de compétences et ses près de 10 000 items à remplir pour 100 élèves de 3^{ème}, 100 items par élève.

A noter que le ministère a présenté au Conseil Supérieur de l'Education du 14 juin 2010 (et publié le 8 juillet au B.O.) le nouvel arrêté sur l'utilisation du livret de compétences qui devient « livret personnel de compétences » (LPC). Seule FORCE OUVRIERE a voté contre cet arrêté, la majorité des autres organisations syndicales s'abstenant et le MEDEF, accompagné de la PEEP et du SNPDEN, votant pour.

C'est pourquoi nous réaffirmons que ces multiples convocations ne sont pas statutaires, et que le livret ne peut servir de prétexte à une banalisation de ces pratiques. Les formes d'évaluation relèvent de la stricte liberté pédagogique des professeurs, est-il utile de le rappeler ! Aucune obligation ne doit donc être faite de remplir les LPC.

L'intérêt des élèves, c'est d'abord de rétablir les conditions pour qu'ils puissent apprendre, pas que leurs professeurs consacrent une partie considérable de leur temps à des tâches qui les détournent de cette priorité.

FORCE OUVRIERE demande l'arrêt immédiat de toutes les contre-réformes et la restitution de tous les postes d'enseignants supprimés pour de bonnes conditions de travail et d'enseignement.

De même, et l'action revendicative d'hier des personnels administratifs résonne encore dans les murs de cette inspection académique pour nous le rappeler, FO demande la restitution de tous les postes administratifs supprimés depuis 2004 et l'annulation de toutes les suppressions prévues pour la rentrée 2011. Car un bateau sans matelot, même avec un capitaine, est un bateau qui part à la dérive...pour couler et toucher le fond.

Pour FORCE OUVRIERE, les élèves de nos collèges et Lycées, enfants de salariés du secteur privé et du secteur public, n'ont pas à payer la crise dont ils ne sont aucunement responsables. Justement, en période de crise, plus que jamais, ils doivent bénéficier pleinement d'un enseignement public de qualité. Pour cela, le gouvernement doit y mettre tous les moyens financiers et humains à la hauteur des besoins. L'avenir de notre jeunesse mérite bien cet investissement à long terme.

(FORCE OUVRIERE souhaite soumettre au vote de ce CTPD un second vœu en ce sens.)

Quoiqu'il en soit, la FNEC FP-Force Ouvrière, dans toutes ses composantes, reste déterminée, face à la « rénovation du dialogue social » et à ses partisans, à préserver et à **renforcer sa représentativité** afin de continuer à **revendiquer sur la base des mandats confiés par les personnels enseignants et non-enseignants de l'Education Nationale.**

Vœu n°1

Le CTPD des Landes, réuni le 4 février 2011, demande à M. le Ministre et à M. le Recteur **l'abandon du dispositif CLAIR et aucune extension en dispositif ECLAIR, qui organise le démantèlement des droits statutaires des personnels:**

- en donnant le pouvoir au chef d'établissement et/ou au rectorat de recruter les personnels, et donc de négocier les missions, les conditions de travail, en échange du recrutement.
- en constituant une menace à l'encontre des personnels déjà présents et ne souhaitant pas entrer dans ces négociations et ce profilage (« encouragés à demander des affectations plus conformes à leurs souhaits »selon la circulaire).
- en déléguant à un « préfet des études », au statut bien incertain, un nombre exhaustif de missions autoritaires,
- en développant une déréglementation tous azimuts sous couvert « d'expérimentations » avec une organisation dérogatoire des enseignements; et le recentrage des collèges sur le seul socle commun

Vœu n°2

Le CTPD des Landes du 4 février demande solennellement à Monsieur le Ministre et Monsieur le Recteur :

- D'annuler toutes **les suppressions de postes** de personnels enseignants et administratifs envisagées pour la rentrée 2011 et de rétablir les postes supprimés.
- De **suspendre l'application de la réforme des lycées.**
- **De renoncer à la mise en œuvre de la réforme des STI**, qu'elle ne soit pas appliquée à la rentrée 2011 et la remise à plat de l'ensemble du dossier.
- de **rétablir pour les Professeurs-stagiaires les conditions de stage antérieures à la « mastérisation»**